



Agence du patrimoine immatériel de l'État

# Agence du patrimoine immatériel de l'État

*Les richesses de l'immatériel  
sont les clés de la croissance future*

Rapport de la commission de l'économie de l'immatériel 2006



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE  
DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



## Le mot du directeur général



L'APIE a pour mission de mettre l'État au rendez-vous de l'économie contemporaine, dans laquelle la principale source de richesse réside dans la valorisation d'actifs immatériels. Image, notoriété, savoirs, savoir-faire, données statistiques, juridiques, géographiques, études, sont désormais les matériaux les plus rares et les plus recherchés.

L'État possède à cet égard un capital considérable, dont il n'a généralement pas conscience. L'identification et la valorisation de ces gisements sont des vecteurs de

reconnaissance du patrimoine immatériel de l'État, de modernisation des administrations, de création d'activités économiques nouvelles, sources de richesses et d'emplois.

Il s'agit d'apprendre à reconnaître cette richesse latente, à la mesurer, à l'exploiter à l'aide d'outils qui restent, pour l'essentiel, à concevoir.

En conjuguant la satisfaction prioritaire de leurs missions de service public avec la quête d'innovations adaptées au XXI<sup>e</sup> siècle, les ministères se modernisent, adoptent une attitude active consistant à rechercher de nouvelles ressources et dialoguent de manière plus efficace et cohérente avec les opérateurs privés, au profit de l'économie tout entière.

Désormais, l'intérêt général n'est plus le produit des seules personnes publiques. Il résulte d'une production complexe combinant de multiples facteurs issus des secteurs public et privé étroitement liés et coordonnés. Lorsque les entreprises trouvent en l'État des guichets spécialisés, professionnels, attentifs, leur donnant rapidement des réponses précises, elles y trouvent motifs à mieux considérer la puissance publique, à en respecter davantage ses agents et estiment normal de rémunérer à sa juste valeur le service qui leur est rendu.

L'APIE se veut un laboratoire de la modernisation de l'État. Une équipe de pionniers relève un défi nouveau : placer l'immatériel au cœur de la création de valeur, mettre en lumière les talents et les faire reconnaître, en restant fidèle aux valeurs fondamentales de l'action publique.

### **Claude Rubinowicz**

Inspecteur général des finances



## L'APIE : instrument de création de richesse et levier de modernisation de l'État

### L'immatériel : le gisement de richesses du XXI<sup>e</sup> siècle

Les actifs immatériels sont de puissants facteurs de croissance dans les économies modernes. Les entreprises les plus performantes tirent souvent l'essentiel de leur richesse de leurs marques, brevets, savoir-faire. Elles consacrent des ressources considérables à promouvoir leur image, leur notoriété, en défendant les noms qu'elles ont en portefeuille tout en les associant à des événements médiatiques.

Les personnes publiques, et en premier lieu l'État, possèdent non seulement de nombreux actifs de même nature mais aussi des actifs propres, tels que les fréquences ou les actifs carbonés. Cet ensemble constitue un patrimoine dont l'utilisation par des tiers doit être encouragée et encadrée de manière ouverte. La puissance publique a tout à gagner à voir ses richesses mises à profit par des entreprises, au bénéfice de l'emploi et de l'économie, tout en demandant la juste rétribution des services ainsi rendus.

Le plus souvent, ces gisements sont ignorés et, lorsqu'ils sont identifiés, les compétences, les instruments, la culture qui permettraient d'en tirer profit font défaut. Le patrimoine immatériel public est une terre fertile, souvent laissée en friche.

Ce constat a été fait avec éclat en 2006 par la commission sur l'économie de l'immatériel présidée par MM. Maurice Lévy et Jean-Pierre Jouyet. Il est à l'origine de la création de l'agence dédiée à la valorisation du patrimoine immatériel de l'État : l'APIE.

### Valoriser : un mot clé aux sens multiples

Pour l'APIE, valoriser signifie :

- savoir identifier et mesurer la part immatérielle qui donne une valeur supplémentaire, parfois déterminante, aux « objets » publics ;
- faire reconnaître cette valeur par l'État lui-même, les entreprises et les puissances étrangères qui souhaitent en bénéficier ;
- optimiser l'impact de ces actifs immatériels sur l'ensemble de l'économie ;
- faire rémunérer cette valeur à son juste prix lorsqu'elle est cédée ou concédée.

Valoriser c'est d'abord reconnaître la valeur des productions publiques et des savoirs des personnes qui y concourent. Valoriser conduit à décrire l'action de la puissance publique par les productions de haute valeur qu'elle réalise et non par les dépenses qu'elle engendre.

### Les actions de l'agence

L'agence aide les ministères à construire leurs projets de valorisation et les accompagne dans leur mise en œuvre, selon des plans d'action arrêtés conjointement. Elle contribue également à la définition de nouvelles normes comptables pour la valorisation de l'immatériel.



### La réutilisation des informations publiques

Les administrations, et l'État en particulier, sont grands producteurs d'informations : rapports, études, statistiques, indices, barèmes, cartes, photographies, films... sont gratuitement diffusés au public, dans le cadre des lois qui régissent ces matières.

Ces données publiques intéressent fortement des opérateurs privés, désireux de les prendre en compte et de les réutiliser dans le cadre de leur activité économique. Cette

réutilisation, moyennant certaines conditions, est de droit, afin de favoriser la création de richesses et d'emplois.

Cependant, les administrations peuvent aussi, dans certaines limites, soumettre la réutilisation des informations publiques au paiement d'une redevance, en particulier dans le cas d'une exploitation commerciale.

Pour favoriser la réutilisation des informations publiques dans un cadre juridique et financier homogène, l'APIE élabore les outils nécessaires, tels que des licences types ou des guides méthodologiques. L'APIE conduit notamment les travaux interministériels de conception d'un portail unique d'accès aux données publiques sur internet qui permettra aux opérateurs de trouver facilement les informations dont ils ont besoin.

## Les stratégies de valorisation de marques

L'État possède des noms qui, dans un univers privé, seraient gérés comme des marques. Le meilleur exemple en est le partenariat du musée du Louvre avec l'émirat d'Abu Dhabi. L'émergence de nouvelles puissances dans le monde se manifeste par leur volonté d'atteindre rapidement des niveaux d'excellence en matière culturelle, scientifique, juridique, sportive...

Utiliser un nom prestigieux, c'est s'approprier immédiatement la notoriété acquise par les plus grandes institutions au fil de décennies ou de siècles, en France et à l'étranger. Cela a un prix.

Les grandes institutions font l'objet d'offres de partenariats. Elles s'y déclarent généralement favorables car cela sert leur image et favorise leur rayonnement. Mais cela n'interdit nullement de faire rétribuer le formidable accélérateur que représente une licence de marque pour son bénéficiaire.

L'APIE aide les ministères à construire leurs stratégies de valorisation. Identifier les marques, les déposer, les gérer, les faire fructifier ne sont pas des métiers habituels de l'administration. Cette démarche doit être accompagnée.

Salon des ambassadeurs - Source MAEE / Claude Stefan



## La valorisation des savoir-faire

L'État est riche de savoir-faire développés dans le cadre de ses missions d'intérêt général.

Ces compétences intéressent des acteurs économiques, voire des pays qui souhaitent bénéficier de cette expertise pour créer des institutions locales dans des domaines comme l'enseignement supérieur par exemple.

Les savoirs acquis en matière de sécurité sanitaire, civile, routière, ou des techniques telles que les études d'impacts peuvent être transférés avec profit pour toutes les parties concernées.

L'APIE assiste les administrations et les établissements publics dans ces démarches, en France et à l'étranger.

## Les locations d'espaces et les tournages

Les immeubles de l'État sont nombreux, variés, parfois exceptionnels. À leur qualité architecturale, à leur situation, à leur décoration intérieure, s'ajoute un élément impalpable et essentiel : le prestige des lieux, leur image, leur histoire, les événements dont ils sont les témoins.

Des entreprises, mais parfois aussi des particuliers, désirent y organiser des manifestations pour associer ce capital immatériel à leur image et offrir à leurs invités un cadre hors du commun. Les locations de ces espaces sont donc un enjeu. Rien ne s'y oppose, à condition de construire une offre cohérente et une tarification adaptée, pour lesquelles l'APIE peut apporter son expertise.

Les lieux publics sont également recherchés pour des productions télévisuelles et cinématographiques : commissariats, palais de justice, hôpitaux, écoles... constituent les décors de bien des tournages. Il importe que les services de l'État puissent accueillir les demandes des réalisateurs et s'achètent les gérer. Cela justifie naturellement une contrepartie financière que les opérateurs privés trouvent normale dès lors qu'elle est raisonnable, annoncée et qu'un interlocuteur leur épargne la recherche de multiples autorisations administratives.

## Faire de l'État un interlocuteur cohérent et fiable

L'État est cohérent et fiable dans l'exercice de ses compétences régaliennes. En revanche, il manque de repères pour accomplir les actions auxquelles l'APIE l'encourage. Par ses ateliers interministériels thématiques, le partage des bonnes pratiques, la mise à disposition d'outils communs, l'APIE favorise l'émergence d'un discours homogène de l'État, en dépit de la diversité des structures qui le composent.

Cette homogénéité est un facteur de crédibilité. Les personnes et les entreprises qui s'adressent à

l'État demandent des interlocuteurs professionnels, peu nombreux, réactifs, maîtrisant des instruments opérationnels.

Plus que d'autres, l'État a le devoir d'agir dans un cadre juridique sûr, avec un sens aigu de ses responsabilités, en veillant à ce que ses initiatives ne nuisent ni ne perturbent la satisfaction prioritaire des services publics. De même, lorsqu'il entre dans le champ concurrentiel, il se doit de respecter les règles et tarifs en usage dans les secteurs concernés.

## Des méthodes de travail interministérielles

L'APIE identifie avec les ministères ainsi qu'avec les personnes publiques qui le désirent, notamment des établissements publics, les projets de valorisation. Ceux-ci font l'objet de plans d'action communs.

S'agissant de mobiliser des techniques peu habituelles dans le secteur public, l'APIE fait bénéficier « ses clients » de ses compétences pluridisciplinaires, notamment grâce à son pôle marketing et aux ressources de professionnels dont elle s'assure le concours.

Avec un réseau de correspondants désignés par les ministères et les grands organismes de l'État, l'APIE organise des réunions thématiques qui permettent de poser les problématiques, de partager les bonnes pratiques, d'élaborer collectivement les outils de gestion du patrimoine immatériel. Elle donne à ces correspondants accès à un site extranet où tous les outils sont à leur disposition ainsi qu'une revue de presse.

Le réseau favorise la prise de conscience d'un gisement de valeur. Les aspects de sensibilisation et d'évolution culturelle sont en effet essentiels pour réussir.



## Encourager les initiatives

Un dispositif juridique spécifique permet aux ministères qui valorisent leurs actifs immatériels de bénéficier des produits financiers qui en résultent. La rémunération intégrale des services rendus dans le cadre de la valorisation de leur patrimoine immatériel est garantie aux ministères, sous forme de crédits supplémentaires, de la même manière que les établissements publics, financièrement autonomes, reçoivent les produits de leurs prestations.

## L'APIE

L'Agence du patrimoine immatériel de l'État a été créée en 2007 pour favoriser la valorisation des actifs immatériels de l'État et de ses établissements publics.

Elle oriente et assiste les ministères tout en favorisant la coordination de leurs initiatives, en construisant des politiques cohérentes, en mutualisant les bonnes pratiques, en proposant des réformes législatives, réglementaires et administratives.

Les prestations aux ministères et à leurs établissements publics sont gratuites. Les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent bénéficier de son expertise, à leur demande.

Créée au sein des ministères économiques et financiers qui prennent en charge son budget, l'agence est rattachée au directeur général du Trésor et de la politique économique et au directeur général des finances publiques.

L'APIE bénéficie d'un comité d'orientation qui se réunit tous les trois mois, notamment pour fixer son programme d'activité. Présidé par le directeur général de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCS), le comité comporte des membres désignés par le ministre chargé de l'Économie et des représentants des ministères les plus concernés : Affaires étrangères, Culture, Défense, Enseignement et Recherche, Justice. Le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle siège comme personnalité qualifiée.

## Une équipe diversifiée

Pour mobiliser des compétences sur tout le champ de ses attributions, l'APIE dispose d'une vingtaine de collaborateurs provenant de formations, de statuts et de filières professionnelles diversifiées.

Les deux tiers de l'effectif viennent du secteur privé, juristes issus de cabinets d'avocats, spécialistes en propriété intellectuelle, en droit international ou en droit public, experts en marketing, cadres d'entreprises conjuguent leur expertise avec celle de fonctionnaires expérimentés notamment en charge de l'animation des réseaux interministériels, du droit de la concurrence et de la consommation, du fonctionnement des structures publiques.

Agence du patrimoine immatériel de l'État  
139, rue de Bercy  
75572 Paris CEDEX 12

<https://www.apiefrance.com>